

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 24 avril 2013

sous la Présidence de Madame Muriel THALMANN

Préavis 06-2013 Prolongation du ch. du Coteau-Est - Aménagements routiers, décadastration partielle de domaines privés, création de servitudes de passages publics à pied et tous véhicules

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 06-2013 du 20 mars 2013,
vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter le projet de prolongation du ch. du Coteau-Est, soumis à l'enquête publique du 14 juillet au 13 août 2012, comprenant la décadastration au domaine public des parcelles nos 7424 et 7430 et d'une fraction des parcelles nos 149, 994 et 995 liées à la création de la route, ainsi que les servitudes sur les parcelles nos 148, 149 et 995 en faveur du public pour l'utilisation de la place de rebroussement ;
2. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente



Muriel THALMANN



La secrétaire



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 25 avril 2013